

### Séance 31 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-un du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

**Présents :** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Claude SERS, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Jean ROUQUETTE, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Laure BERNAT à Bernard VIALA, Séverine DRESSAYRE à Eva LE CHARPENTIER, Jean-Luc JACQUEMOND à André SERIN, Xavier PUECH à Jean-Claude TOUREL, Jean-François ROUSSET à Viviane RAMONDENC, Anne-Claire SOLIER à Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI à Jean-Philippe SABATHIER

**Absents :** Jean MILESI

**Date de la convocation :** 24 octobre 2024

**Madame la Présidente énonce les pouvoirs.**

**Le quorum atteint, la séance est ouverte.**

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Patrick RIVEMALE

**Ordre du jour :**

- Approbation des Procès-Verbaux des séances de Conseil Communautaire :
  - 03 septembre 2024,
  - 29 septembre 2024,
- Suite à donner au marché de maîtrise d'œuvre concernant la compétence eau et assainissement ;
- Validation des orientations de redistribution des 30 lits de l'EHPAD de Brusque ;
- Transfert de la compétence de traitement des déchets issus des déchetteries au SYDOM Aveyron : délibération complémentaire ;
- Point sur l'évolution de la compétence Rénov'Occitanie vers l'ANAH ;
- ZAN – Phase de consolidation collaborative ;
- Admissions en non-valeur ;

- Subventions aux associations ;
- Vente de la parcelle ZB 139 de la ZA la Plaine de Montlaur à la SCI ATL ;
- Convention pour des travaux sur le réseau électrique par ENEDIS, dans le cadre des travaux à la zone d'activité de La Plaine Haute à Montlaur ;
- Décisions modificatives du budget ;
- Délibération concernant l'aide de Monsieur Didier Jacquemond ;
- Élection d'un suppléant à la Commission d'Appel d'Offres ;
- Ressources humaines ;
- Questions diverses.

Madame la Présidente informe l'assemblée que le point à l'ordre du jour suivant :

- Vente de la parcelle cadastrée ZB 139 de la ZA la Plaine de Montlaur à la SCI ATL.

est ajournée car la société n'est pas active à ce jour. Les membres présents valident la demande de Madame la Présidente et acceptent que soient débattus le point cité ci-dessus lors d'une prochaine séance de Conseil Communautaire.

---

### Approbation des Procès-Verbaux des séances de Conseil Communautaire :

---

 **03 septembre 2024** : approuvé à l'unanimité, *abstention de Monsieur DRESSAYRE Gérard car lors de cette séance, la commune de Tauriac n'était pas représentée* ;

 **19 septembre 2024** : approuvé à l'unanimité.

---

### Suite à donner au marché de maîtrise d'œuvre concernant la compétence eau et assainissement

---

Depuis l'annonce d'un changement de cap concernant le sujet cité ci-dessus, des Communes interpellent la Communauté pour connaître l'attitude à adopter vis-à-vis du bureau d'étude et du récolement des données. A ce jour, il convient de rester prudent tant que les modifications annoncées ne sont pas rentrées en vigueur. Cependant, le Sénat plaide à ce jour pour un assouplissement de la gestion des compétences Eau et Assainissement, à travers un projet de loi qui contient notamment les propositions suivantes :

- Les compétences 6° et 7° ne seront plus obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2026 mais facultatives ;
- Pour les syndicats, des ajustements sont opérés en conséquence des conventions propres aux compétences 6° et 7°, y compris en cas d'une création d'un syndicat intracommunautaire ;
- Une Commission Départementale de la Coopération Intercommunale devra se réunir une fois par an pour évoquer l'organisation territoriale en matière d'eau et d'assainissement.

Au regard de la démarche engagée, nos élus vont devoir se prononcer sur les 3 scénarios suivants :

**1/ On continue la démarche.** Bon de Commande déposé à l'AAG 314 379,25 €/H.T. – accompagnement 80% - reste à charge 62 875,85 €

- Connaissance du patrimoine
- Prise de la compétence et sa mise en œuvre

Ramené sur les exercices 2024 / 25 / 26 les impacts financiers sont faibles, nous avons un marché à prix bas (-30% / estimation CD12) et dans les années à venir l'AAG ne sera peut-être pas aussi généreuse. Certaines Communes peuvent y trouver leur compte et les scénarios du bureau d'étude accompagner l'aide à la décision. Le travail effectué ne sera plus à faire et restera d'actualité pour les prochaines années. Si l'EPCI ne prend pas la compétence, le reste à charge sera réglé par les Communes, le marché à bon de commande nous permet de définir, ce qu'il revient à chacun.

**2/ On continue en modifiant le Bon de Commande par avenant.** L'ensemble des actions est revu, de ce fait nos élus se prononce accompagné d'Aveyron Ingénierie sur ce qui est conservé et ce qui est supprimé. Suivant

les modifications, nous réaliserons plus ou moins des économies. Nous pouvons vous proposer les choix suivants :

- Connaissance patrimoniale
  - Arpentage et récupération des plans existants, numérisation et mise en commun ;
  - Inspection de la qualité des ouvrages et de la métrologie.
  
- Prospective
  - Besoin des ressources / PLUi ;
  - Sécurisation de la ressource.
  
- Connaissance – Organisation
  - Contrats en cours ;
  - Moyens humains et matériel ;
  - Finances (taux endettement, CAF, recettes, factures, prix de l'eau, amortissement, ...).

*Coût prévisionnel 180 000,00 €/H.T. – On vous conseille de garder ce volet de la démarche, il peut permettre de vous mettre à niveau.*

- Scénarios
  - Présentations des scénarios possibles ;
  - Périmètres de regroupement ;
  - Niveau de service attendu.

*Coût prévisionnel 64 000,00 €/H.T. – On vous conseille de garder qu'une partie de ce volet de la démarche évalué à 6 500,00 €/H.T.*

- Mise en œuvre du transfert

*Coût prévisionnel 20 000,00 €/H.T. – On vous conseille de supprimer ce volet de la démarche.*

- Zonage
  - Zonage assainissement
  - Zonage eau potable

*Coût prévisionnel 25 000,00 €/H.T. – On vous conseille de garder ce volet de la démarche pour une réflexion et une confrontation au PLUi.*

**Estimation financière réalisation étude patrimoniale par service  
(prestations transfert de compétences : scénarios de périmètres uniquement)**

Commune	INSEE	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement	Total
		Montant global		Reste à charge avec subvention de 80%		
Arnac-sur-Dourdou	12009	5 693 €	4 395 €	1 139 €	879 €	2 018 €
Balaguier-sur-Rance	12019	SIAEP Rives Tarn	5 362 €	SIAEP Rives Tarn	1 072 €	1 072 €
Belmont-sur-Rance	12025	SIAEP Rives Tarn	3 053 €	SIAEP Rives Tarn	611 €	611 €
Brusque	12039	13 641 €	8 529 €	2 728 €	1 706 €	4 434 €
Camarès	12044	14 808 €	6 992 €	2 962 €	1 398 €	4 360 €
Combret	12069	SIAEP Rives Tarn	5 144 €	SIAEP Rives Tarn	1 029 €	1 029 €
Fayet	12099	6 672 €	4 465 €	1 334 €	893 €	2 227 €
Gissac	12109	6 171 €	4 061 €	1 234 €	812 €	2 046 €
Laval-Roquecezière	12125	5 033 €	4 100 €	1 007 €	820 €	1 826 €
Mélagues	12143	8 404 €	4 246 €	1 681 €	849 €	2 530 €

Commune	INSEE	Eau	Assainissement	Eau	Assainissement	Total
		Montant global		Reste à charge avec subvention de 80%		
Montagnol	12147	4 771 €	6 885 €	954 €	1 377 €	2 331 €
Montfranc	12152	4 729 €	3 814 €	946 €	763 €	1 709 €
Montlaur	12154	SIAEP Rives Tarn	7 583 €	SIAEP Rives Tarn	1 517 €	1 517 €
Murasson	12163	SIAEP Rives Tarn	7 257 €	SIAEP Rives Tarn	1 451 €	1 451 €
Peux-et-Couffouleux	12179	424 €	6 533 €	85 €	1 307 €	1 392 €
Pousthomy	12186	SIAEP Rives Tarn	6 796 €	SIAEP Rives Tarn	1 359 €	1 359 €
Mounes-Prohencoux	12192	SIAEP Rives Tarn	5 350 €	SIAEP Rives Tarn	1 070 €	1 070 €
Rebourguil	12195	SIAEP Rives Tarn	3 053 €	SIAEP Rives Tarn	611 €	611 €
Saint-Sernin-sur-Rance	12248	SIAEP Rives Tarn	6 377 €	SIAEP Rives Tarn	1 275 €	1 275 €
Saint-Sever-du-Moust.	12249	4 485 €	6 578 €	897 €	1 316 €	2 213 €
La Serre	12269	SIAEP Rives Tarn	4 703 €	SIAEP Rives Tarn	941 €	941 €
Sylvanès	12274	5 247 €	7 720 €	1 049 €	1 544 €	2 593 €
Tauriac-de-Camarès	12275	4 855 €	4 347 €	971 €	869 €	1 840 €
<b>TOTAL</b>		<b>84 933 €</b>	<b>127 343 €</b>	<b>16 987 €</b>	<b>25 469 €</b>	<b>42 455 €</b>

**3/ On arrête la démarche.** Tout en lançant un avenant pour stopper la procédure, nous répertorions les travaux effectués avec le prestataire pour évaluer le coût. S'en suivra très certainement une négociation pour dédommagement, mais avec 80% de subvention par l'AAG pas grand-chose à craindre, et ce avec démarrage récent des travaux.

Quelques soient vos décisions, les problématiques liées à l'eau et l'assainissement resteront, et les besoins en accompagnement ne feront que croître au fil des évolutions climatiques et réglementaires. D'une démarche imposée, vous pouvez en faire une opportunité en évoquant des solutions pour l'avenir.

*Madame la Présidente : Cette démarche permettra d'aller, de manière individuelle, plus loin si les communes le souhaitent. Elle explique également qu'il faut refaire les schémas d'assainissement tous les 8 ans, puisqu'il y a un lien direct avec la constructibilité de la commune.*

*Cyrille URRUSTY, Directeur Général des Services, explique aux Maires : Il s'agit également d'une opportunité pour les communes de remettre à niveau tous les documents et les schémas.*

*Cyril TOUZET : Dans la mesure où rien n'est imposé, je suis d'avis de prendre le scénario 2, comme ça, si une commune souhaite le faire, chacun est libre de le faire. Il ne faut pas arrêter la démarche.*

*Madame la Présidente : Ce travail-là est pour les générations à venir car nous aurons de plus en plus de problèmes d'eau.*

*Patrick RIVEMALE : Il s'agit d'une mise à jour administrative.*

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de continuer la démarche sur le scénario 2, on continue la démarche en modifiant le bon de commande.*

---

### **Validation des orientations de redistribution des 30 lits de l'EHPAD de Brusque**

---

*Monsieur Cyril TOUZET prend la parole pour exprimer son désarroi face à cette situation. En tant que Maire de bourg-centre sur le territoire, il est attristé de voir la situation de l'EHPAD de Brusque et préférerait bien évidemment que le projet puisse prendre une autre tournure. Malheureusement, la situation financière ne permet pas au gestionnaire de la maison de retraite de Brusque de continuer ainsi, et les différentes études réalisées en arrivent au même constat. Ce qui est proposé ce soir est une solution de secours, et permet de sauver 14 lits sur notre territoire. En effet, Monsieur TOUZET explique que, si aucun projet n'est créé sur le territoire Monts, Rance et Rougier, les lits et les employés seront tout de même transférés, mais dans un autre établissement, bien loin de notre territoire de vie. Monsieur TOUZET complète en expliquant que le besoin pour des places spécifiques existe vraiment. En effet, au sein des structures actuelles (SHERPA), 10 personnes pourraient intégrer cette unité de vie.*

Vu la délibération N° 20221117\_133 en date du 17 novembre 2022 actant le devenir des 30 lits de l'EHPAD de la Vallée du Dourdou à BRUSQUE, et actant la constitution d'un Comité de Pilotage avec l'ensemble des acteurs du secteur médico-social du territoire pour engager la réflexion et suivre les avancées de la démarche,

Madame la Présidente rappelle que l'étude de faisabilité a révélé l'incapacité pour l'EPCI d'engager la construction ou la restructuration de l'EHPAD de Brusque. La démarche a démontré les points suivants :

- La Communauté de Communes est incapable de porter seul l'investissement financier du projet ;
- Du fait du nombre de lits (30), ainsi que de la conjoncture actuelle, le fonctionnement général de cet établissement connaît des déficits croissants, alors même que le gestionnaire ne paie pas de loyer. La Communauté est dans l'incapacité de prendre en charge les pertes financières liées au fonctionnement de l'établissement ;
- Les tutelles n'accompagneront qu'un projet cohérent et viable sur le long terme, sans aucune extension d'agrément de lits supplémentaires.

Madame la Présidente rappelle que le Conseil Communautaire a validé les conclusions de l'étude de faisabilité.

En suivant, le Comité de Pilotage réuni le 01 mars 2024 a décidé à l'unanimité de lancer un diagnostic accompagné de l'ARS, du Département de l'Aveyron et des représentants des structures concernées. Ces travaux ont pour objectif de bâtir un projet de territoire pour répartir les 30 lits de Brusque sur les structures pour personnes âgées dépendantes présentes sur le territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier.

Suite au retour de ce diagnostic, il est demandé à l'ensemble des élus du Conseil Communautaire de valider les orientations suivantes :

- Projet d'extension non importante (ENI) de l'EHPAD, création d'une Unité de Vie protégée d'une capacité de 14 places sur le site de Camarès,
- Régularisation d'1 place à St-Sernin-sur-Rance pour de l'urgence (chambre déjà existante, pas de travaux).

**Soit au total un redéploiement de 17 places, y.c. les deux places d'accueil de jour du Sherpa transformées en accueil permanent.**

Madame la Présidente précise que si, d'ici l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, un projet cohérent et viable en investissement et fonctionnement est présenté pour le devenir de l'EHPAD de BRUSQUE, sur la base de nouveaux éléments par rapport aux conclusions de l'étude de faisabilité, le Conseil Communautaire pourrait être appelé à se prononcer de nouveau.

Concernant la nouvelle U.V.P., les études de faisabilité font apparaître un coût prévisionnel du projet de 2 500 000,00 €/H.T., y compris frais de maîtrise d'œuvre, contrôles, aléas et révision de prix. Le mobilier et les appareillages de manutention seront pris en charge par le gestionnaire de l'EHPAD.

Madame la Présidente rappelle que le loyer de la nouvelle U.V.P. ne peut être estimé de manière précise à ce jour. De même, que le prix de journée de la nouvelle structure sera supérieur à un accueil classique. L'ajout de 17 lits supplémentaires permettra de renforcer les capacités financières du SHERPA.

Madame Monique ALIÈS, déléguée présente intéressée, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Monsieur Jean-Louis CABANES, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Monsieur Claude CHIBAUDEL, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Monsieur Michel LEBLOND, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Monsieur Patrick RIVEMALE, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Monsieur Cyril TOUZET, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres autorisés à délibérer :

- **DÉCIDE** de continuer à tout mettre en œuvre afin de conserver les 30 lits et les emplois induits sur le territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier,
- **VALIDE** le projet d'extension non importante (ENI) de l'EHPAD, création d'une Unité de Vie protégée d'une capacité de 14 places sur le site de Camarès,
- **DÉCIDE** de tout mettre en œuvre pour caler l'enveloppe budgétaire du projet de l'U.V.P. à 2 500 000,00 €/H.T.,
- **VALIDE** le lancement des travaux nécessaires pour la transformation de 2 chambres d'accueil de jour en accueil permanent au SHERPA sur les sites de Belmont-sur-Rance et Camarès,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces opérations.





- DÉCHETS VERTS : CC MRR,
- HUILES USAGÉES : La Carmausine des Huiles,
- DASTRI : CLIKECO MP,
- PILES ET BATTERIES USAGÉES : Corepile,
- VÊTEMENTS : Le Relais,
- CARTOUCHES D'ENCRE : LVL,
- BOUTEILLES DE GAZ : selon les marques, ANTARGAZ – FINAGAZ – BUTAGAZ – PROXIGAZ – PRIMAGAZ – TOTALGAZ – FINAGAZ,
- PAU (PLASTIQUES AGRICOLES USAGÉES) : Chambre d'Agriculture de l'Aveyron (Adivalor).

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide de :

- **APPROUVER** le transfert au SYDOM Aveyron à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, uniquement des contrats de traitement des 5 flux de déchetteries tels que présentés ci-dessus,
- **CONSERVER** les exutoires actuels pour les flux de déchets tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à réaliser l'ensemble des formalités relatives à ces décisions.

---

### **Point sur l'évolution de la compétence guichet Rénov'Occitanie vers l'ANAH**

---

*Madame la Présidente laisse la parole à Céline CALVIGNAC, chargée de mission au sein de la CCMRR, pour présenter ce sujet :*

#### **RAPPEL – LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE (= SARE)**

Le programme d'information « SARE » est porté par l'ADEME et La Région Occitanie, il vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements sur tout le territoire.

#### Ce service est divisé en 3 axes :

- 1/ La dynamique territoriale (communication sur le dispositif)
- 2/ L'information, le conseil et l'orientation
- 3/ L'accompagnement à la maîtrise d'œuvre (*facultatif*)

#### Et en 3 thématiques :

- 1/ La lutte contre l'habitat indigne
- 2/ La prévention de la perte d'autonomie
- 3/ L'économie d'énergie – La rénovation énergétique

Actuellement, plusieurs acteurs portent ce dispositif : l'ADEME, l'ADIL, le PNRGC, OC'TEHA, etc. ...

La volonté de l'État est de proposer une seule et même porte d'entrée en rebasculant ce service vers l'ANAH =>

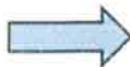
#### **PACTE TERRITORIAL**

## Reprise de la compétence par l'ANAH dans sa politique d'habitat

### du 1 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre

**2025** : Année de transition : on garde la même configuration

Contrat dérogatoire (Pacte Territorial) entre l'ANAH et le PNR qui maintient le service du guichet France Rénov (ex Rénov Occitanie)



Perte de financement : la région finançait le guichet à hauteur de **70% sur les dépenses TTC** – l'Etat ne financera plus **que 50% sur les dépenses HT**

### À partir du 1 janvier 2026

Pacte Territorial entre l'ANAH et Département ou EPCI pour un guichet unique de l'habitat



Le Département propose de porter le Pacte Territorial (volet 1/ habitat indigne et 2/ perte autonomie)



Quid de la gestion du volet 3/ Rénovation énergétique ?  
 → cosignature avec les EPCI ?  
 → Volet porté par une autre structure ?

### POUR INFORMATION : BILAN DES PERMANENCES **OC'TEHA** POUR 2023 : Coût 2023 pour la CCMRR : 10 368 €

	Lieu /heure	Nbr de personnes reçues (janvier à novembre 2023)
Belmont	Tous les 3 <sup>e</sup> mardis de chaque mois de 10h à 12h (Mairie)	17
Camarès	Tous les 3 <sup>e</sup> mardis de chaque mois de 13h30 à 15h30 (Bâtiment Tixier)	10
Saint-Sernin	Tous les 4 <sup>e</sup> mardis de chaque mois de 10h à 12h (Mairie)	17

#### Motif des rendez-vous :

- ⇒ 1<sup>er</sup> contact (information sur le dispositif des aides ANAH et la recevabilité de leur projet)
- ⇒ Ou suivi administratif ou technique du dossier

#### Bilan financier (2023) :

19 dossiers propriétaires occupants déposés en 2023 pour un montant de travaux de 399 323 € H.T. et un montant de subventions attribuées de **153 003 € sur le territoire.**  
*(environ une moyenne de 8 000 €/dossier)*

### POUR INFORMATION : BILAN DES PERMANENCES **DU PNRGC** POUR 2022/23 : Coût 2023 pour la CCMRR : 1 563,25 €

Permanences dans toutes les communes de la CCMRR : 97 personnes accueillies

#### Motif des rendez-vous :

- ⇒ 5 audits réalisés en 2023, dont 3 accompagnements à la rénovation globale (CAMARES / SAINT SERNIN / MONTFRANC)
- ⇒ Pour les conseils sur les aides 2023 : 60% par téléphone, 40% en physique

## Animations :

Nuit de la thermographie à Brusque le 6 décembre + autres programmées en 2024

## Bilan financier (2022 / 2023) :

Pas de suivi des subventions mais un conseil peut aboutir à une aide sur 3 fenêtres (entre 120 et 420 € par exemple) ou à une aide sur une isolation extérieure (entre 4 000 et 7 500 €).

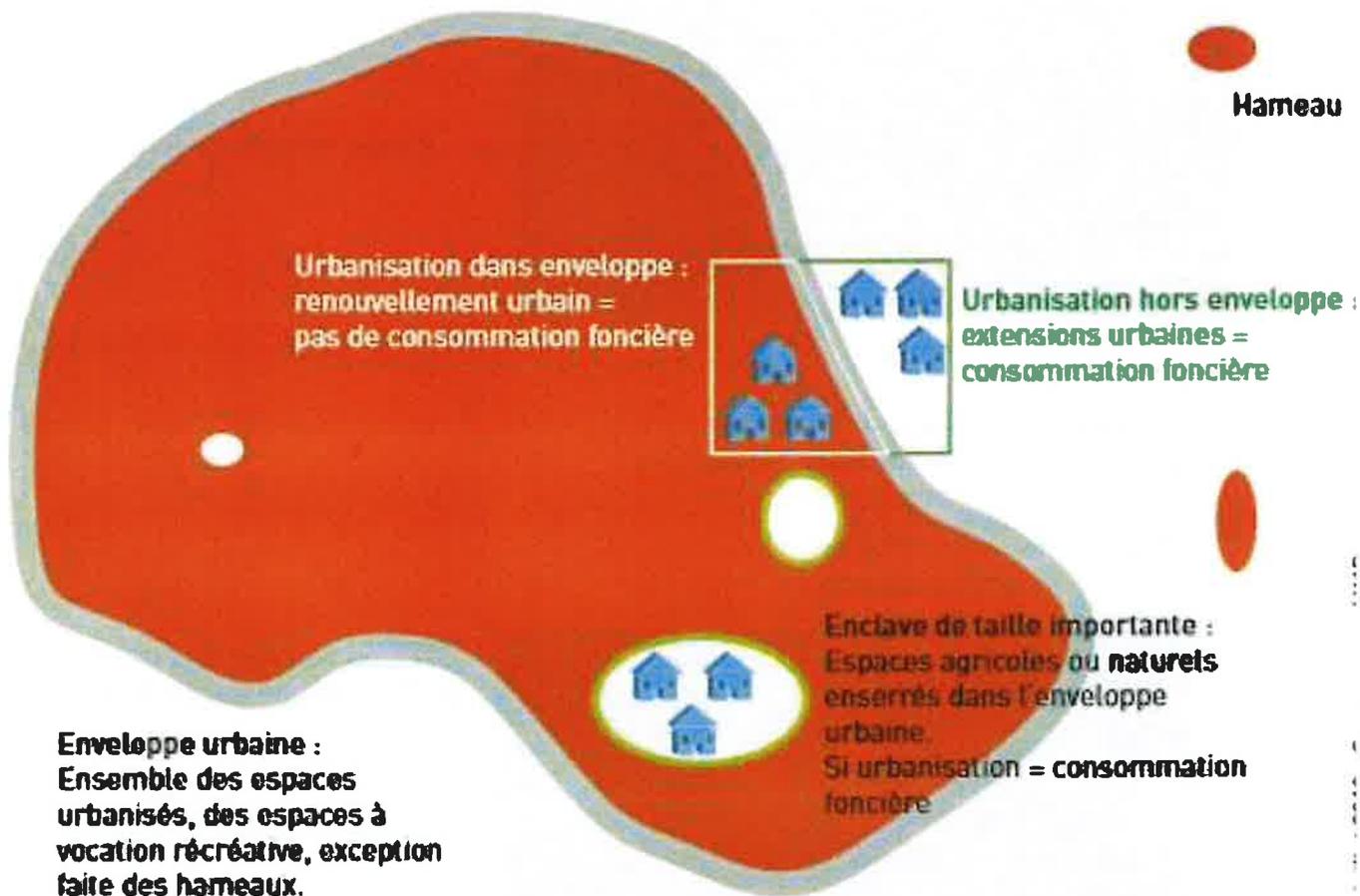
3 accompagnements « audit » => environ 30 000 € d'aide (en tout).

## ZAN – Phase de consolidation collaborative

Les enjeux de la démarche ZAN sont très importants pour vos Communes, la définition des périmètres des enveloppes urbaines va directement impacter vos droits à consommer du foncier dans l'avenir. Les objectifs fixés par l'État vont vous contraindre à l'économie (- 50% d'ici 2031), les services de la DDT se baseront sur les cartes approuvées lors de la révision du SCOT. Et ce même en cas d'assouplissement de la loi, il est de votre intérêt d'obtenir des latitudes en faisant valoir les spécificités de votre Communes. (topographie, ...)

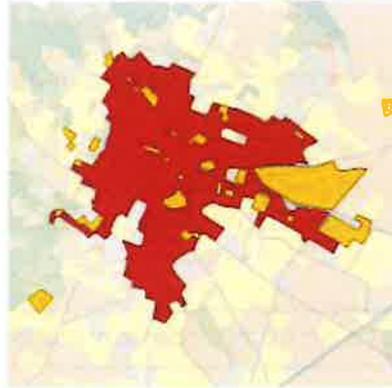
L'enveloppe urbaine correspond à l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLUi. Sont compris aussi les espaces à vocation récréative et les enclaves non bâties à l'intérieur des espaces urbanisés. Ces espaces urbanisés sont définis par :

- les espaces bâtis
- les espaces anciennement bâtis (friches)
- les espaces artificialisés
- les équipements artificialisés (cimetières, parkings, etc.)



## Définition de l'EU :

- tous les espaces contigus, bâtis ou Imperméabilisés
- les espaces libres sont inclus à l'EU (ex : dents creuses)
- périmètre de recul autour des bâtiments
- les surfaces imperméabilisées sont prises en compte (parkings, jardins, places, etc.)



Enveloppe Primaire

+ secondaire

Enveloppe finale

6

Conseil Communautaire – 31/10/2024

ZAN – Phase de consolidation collaborative

Bâti les plus denses → principale  
Places et parking

Enveloppe principale



Jardins partagés

Zones d'activités/industrielles

Écoles, terrains de sport

6

Conseil Communautaire – 31/10/2024

ZAN – Phase de consolidation collaborative

Enveloppe principale

Enveloppe secondaire



Critères de prise en compte  
de l'enveloppe secondaire

Entités à moins de XX mètres  
de l'enveloppe principale

Entités dont la surface est  
supérieure à XX hectare.

Bâti isolé  
Équipement  
Activité

→ secondaire selon taille/ position

Il est ressorti de la dernière réunion de travail, l'obligation de mobiliser les élus de nos Communes membres pour la finalisation des cartes, éléments annexés au prochain SCOT – PCAET.

Pour cela, Arnaud Sancet du PNRGC avec son équipe se propose de vous rencontrer pour travailler le document qui vous concerne de la manière suivante :

- **Secteur St-Serninois – le 10 / 12 matin**
- **Secteur Belmontais – le 10 / 12 après-midi**
- **Secteur Camarésien – le 19 / 12 après-midi**

Nous ne manquerons pas de vous transmettre un support pour organiser les rdv.

De plus, pour pouvoir préparer votre entrevue avec le PNRGC, nous vous ferons passer en amont un projet de carte de votre Commune sous format papier.

*Les rendez-vous sont à prendre auprès de Céline CALVIGNAC qui établira le planning.*

---

### **Admissions en non-valeur**

---

Madame la Présidente signale au Conseil Communautaire que le Comptable Public nous a fait parvenir deux listes de créances émises par notre collectivité qu'il n'a pu recouvrer pour différents motifs (poursuite sans effet, RAR inférieur au seuil de poursuite, clôture insuffisance actif, personne disparue, décédé et demande renseignement négative, ...).

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de :

- 638,36 € imputables au budget général (tel qu'annexé à la présente délibération),
- 2 518,76 € imputables au service d'enlèvement des ordures ménagères (tel qu'annexé à la présente délibération).

Elle en donne lecture au Conseil.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances de la Communauté de Communes pour les montants qui viennent d'être indiqués,
- **DIT QUE** conformément à la nomenclature des pièces justificatives des paiements des collectivités locales de l'article D. 1617-19 du C.G.C.T., la liste des créances admises en non-valeur sera annexée aux prochains comptes administratifs des budgets concernés.

## Subventions aux associations

### Examen des propositions de la Commission Culture pour les attributions 2024 et pour vote

ASSOCIATIONS (budgétisé 30 000€)	Objet de la demande	Attributions 2023	Données budgétaires	Montant demandé	Montant proposé
Association musicale de Combret	Les Balades Musicales de Combret	500,00 €	prévisionnel : 3346 €	500,00 €	500,00 €
Concerts de poche et Amis de l'Ecole de Musique	Projet 2025	1 600,00 €	Prévisionnel 2025 : 15500€	1300,00 €	1300,00 €
Pompiers	soutien aux 3 amicales	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
Jeunesse Sportive Rance & Rougier	Ecole Foot (130 jeunes / 255 licenciés)	5500,00 € pour école de foot et projet sportif éducatif	Prévisionnel = 96 800 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	Projet sportif éducatif			6 380,00 €	3 000,00 €
Ecrin du Dourdou	Rougier en couleur	200,00 €	<b>Pas de demande pour 2024</b>		
Judo Club		500,00 €	<b>Pas de demande pour 2024</b>		
La Passacaille		600,00 €	prévisionnel = 2946€	600,00 €	600,00 €
Rugby Club Rougier	96 licenciés formation : 25 jeunes	3000,00 €	+ déplacements et frais (B 46000€)	3500,00 €	3000,00 €

ASSOCIATIONS (budgétisé 30 000€)	Objet de la demande	Attributions 2023	Données budgétaires	Montant demandé	Montant proposé
Association Millefeuilles	"Forêt en fête" des pieds des mains pour la forêt ! journée scolaire sur site et projet tout public	2 100,00 € (globalisée pour les 2 projets)	prévisionnel et bilan dépenses engagées = 20506 €	1800,00 €	1500,00 €
	« Les pieds dans un environnement sensible » (projet pédagogique entre janvier et juin : risque incendie)		Prévisionnel = 16200 €	1000,00 €	600,00 €
Rencontres musicales Tauriac		800,00 €	prévisionnel : 6 600€ 3 concerts	800,00 €	800,00 €
Nouveaux Troubadours	Arts buissonniers projet culturel 2024	3500,00 €	budget : 65800 €	5000,00 €	3500,00 €
La Ligue contre le cancer	3.05€ / tonne de verre (versement €/tonne verre)				
Sauvegarde Restauration Eglise Briols	aide aux animations culturelles 2024	1000,00 €	pour couvrir les frais et location de matériel	1000,00 €	1000,00 €

ASSOCIATIONS (budgétisé 30 000€)	objet	Attributions 2023	Données budgétaires	Montant demandé	Montant proposé
Rassemblement STOL - ULM Association Roland	manifestation des 5,6 7 juillet	1000,00 €	budget prév. 18000 €	1000,00 €	1000,00 €
Les Amis du Vieux Camarès	Programme d'animations de mai à septembre et besoin équipement (1000€)	1000,00 €	budget prév. 22500 €	1000,00 €	1000,00 €
St Sernin Patrimoni	animations journée du patrimoine et concert Nadau 2023/2024 (théâtre)	1000,00 €			
	Projet « Sculpture Debru » place de la Vierge				
APPMA regroupement 3 assoc°	Ecole de pêche	1000,00 €		1000,00 €	1000,00 €
Assoc MFR Valrance	Création artistique musicale avec les terminales avec spectacle final		Budget du projet 5737 €	2100,00€	1100,00 €
Combret Animation Patrimoine	RDV pour demande pour <b>2025</b> : 25 octobre				
ABSEAH	Projet « Nuit » avec DRAC Culture et Handicap 2023 / 2024 Spect danse nov + ateliers avec scolaires	2000,00 €			
Assoc Les louses	Projet artistique « ruralité » avec l'école et l'ABSEAH	300,00 €			
ASSOCIATIONS (budgétisé 30 000€)	objet	Attributions 2023	Données budgétaires	Montant demandé	Montant proposé
<b>TOTAL</b>			demandes 2024	<b>32980,00 €</b>	<b>25900,00€</b>
<b>TOTAL (sur budgétisé 2023 de 32000€)</b>		<b>30 600,00 €</b>			

#### Subventions déjà examinées et attribuées en 2024

Association ARTSCENE	Festival interdisciplinaire « La clé des champs » les 2-3 août à Montlaur		Budget prévisionnel : 40200€	1000,00 €	500,00 €
Ensemble scolaire Saint-Michel	Ecole de l'Oralité pour les 47 élèves de 6 <sup>ème</sup>			1000,00 €	1000,00 €
APE de l'Ecole Publique de Camarès	Salon du Livre du 21 avril		Budget prévisionnel = 4 400 €		300,00 €
Coordination Lire et faire lire	Festival Partir en livre du 15 au 19/07		Prévisionnel = 32350 €	300,00 €	300,00 €
Ligue de l'enseignement Aveyron	Le jeudi 18 juillet à Camarès				
			<b>Total attributions septembre</b>		<b>2100,00 €</b>
<b>Enveloppe budgétisée pour 2024 = 30 000 €</b>			<b>TOTAL 2024</b>	<b>35280,00€</b>	<b>28000,00€</b>

Prise en charge du spectacle pour les scolaires le 19 décembre  
285 enfants de 11 établissements sur 2 séances  
« Auahatanga » de la Cie Ephémère **voir diapo suivante**  
Contrat proposé = 1 438 €

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'attribuer les subventions pour l'année 2024 aux associations et autres organismes.

Suite aux réunions de la Commission Culture et du Bureau, Madame la Présidente et Monsieur Patrick ROQUES, Président de la Commission Culture soumettent à l'avis du Conseil Communautaire les propositions d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations locales.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Associations/Organismes</b>	<b>Propositions de la Commission</b>	<b>Vote Conseil Communautaire</b>
La Ligue contre le cancer	3.05 €/tonne de verre collecté	3.05 €/tonne de verre collecté
Association Musicale de Combret	500.00 €	500.00 €
Association des Amis de l'Ecole de Musique de Belmont-Camarès pour le projet 2025 des « Concerts de Poche »	1 300.00 €	1 300,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Camarès	1 000.00 €	1 000.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Belmont-sur-Rance	1 000.00 €	1 000.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Sernin-sur-Rance	1 000.00 €	1 000.00 €
Jeunesse Sportive Rance & Rougier	6 000.00 €	6 000.00 €
La Passacaille	600.00 €	600.00 €
Rugby club Rougier	3 000.00 €	3 000.00 €
Association Millefeuilles	2 100.00 €	2 100.00 €
Rencontres Musicales de Tauriac	800.00 €	800.00 €
Les Nouveaux Troubadours	3 500.00 €	3 500.00 €
Sauvegarde Restauration Eglise de Briols	1 000.00 €	1 000.00 €
Association Roland - ULM	1 000.00 €	1 000.00 €
Les Amis du Vieux Camarès	1 000.00 €	1 000.00 €
AAPPMA de Camarès (Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)	1 000.00 €	1 000.00 €
Association de la MFREO de la Vallée du Rance – Valrance (projet spectacle)	1 100.00 €	1 100.00 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ces subventions.

9

Conseil Communautaire – 31/10/2024

Vente de la parcelle cadastrée ZB n°139 de la ZA de Montlaur à la SCI ATL

**VENTE A LA SCI ATL**

**ZB 139**

**AJOURNÉ : A ce jour, la société n'est pas encore créée**

<b>Parcelle cadastrée</b>	
Superficie de la parcelle	3 714 m <sup>2</sup>
Prix de vente	3 714 m <sup>2</sup> x 8,00 €/m <sup>2</sup> = 31 792,00 € H.T.
Marge	= 4 931,36 €
<b>Prix total TTC</b>	<b>= 36 723,36 €</b>

Ref DS : 20093202  
Ref OSE : 2024-12154-69657

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr)

<i>Nature du bien :</i>	Terrain à bâtir
<i>Adresse du bien :</i>	La Plaine – 12400 MONTLAUR
<i>Valeur :</i>	30 322 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 % (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

Le point est ajourné car la société n'est pas active à ce jour.

Le point cité ci-dessus sera débattu lors d'une prochaine séance de Conseil Communautaire.

### Convention pour des travaux sur le réseau électrique par ENEDIS, dans le cadre des travaux à la zone d'activité de La Plane Haute à Montlaur

Madame la Présidente informe que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent être entrepris par ENEDIS sur la zone d'activité de La Plane Haute à Montlaur.

Les parcelles concernées sont : ZB 112 & ZB 113.

Il est nécessaire de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour :

- 1/ Etablir à demeure dans une bande de 3m de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 78m, ainsi que ses accessoires,
- 2/ Etablir si besoin des bornes de repérage,
- 3/ Sans coffret,
- 4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L.554-1 et suivants et art. R.554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution),
- 5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer la convention de servitudes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la présentation,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de servitudes citée ci-dessus avec ENEDIS dans le cadre de travaux sur le réseau électrique à la Zone d'Activités de La Plane Haute de MONTLAUR,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

### Décisions modificatives du budget

#### **Décision modificative n° 02 – Budget Principal :**

Madame la Présidente propose la Décision Modificative n° 02 suivante nécessaire à l'ajustement des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2024 :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	30 268.28 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>30 268.28 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-657382-01 : Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	0.00 €	30 268.28 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 268.28 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 268.28 €</b>	<b>30 268.28 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	30 268.28 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 268.28 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 268.28 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 268.28 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 268.28 €</b>	<b>30 268.28 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Où cet exposé, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la présentation,
- **AUTORISE** la Décision Modificative n° 02 pour le Budget Principal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **Décision modificative n° 02 – Budget annexe « Ordures Ménagères » :**

Madame la Présidente propose la Décision Modificative n° 02 suivante nécessaire à l'ajustement des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2024 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6541-70 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7078-7212 : Autres marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 500.00 €</b>		<b>2 500.00 €</b>

Où il est exposé, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la présentation,
- **AUTORISE** la Décision Modificative n° 02 pour le Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

### Délibération concernant l'aide de Monsieur Didier Jacquemond

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 20240529\_089 en date du 29 mai 2024.

Vu la loi NOTRe n° 2015 – 991 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République votée le 7 août 2015, confiant notamment au bloc communal la compétence exclusive dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et plus particulièrement les articles L.1511-1 à L.1511-3, et R.1511-4 et suivants portant sur les aides à l'investissement immobilier d'entreprise,

Vu le décret n° 2016 – 733 du 2 juin 2016 portant notamment sur la mise en conformité avec le droit européen des dispositions réglementaires applicables dans le domaine des aides à l'immobilier d'entreprise,

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par l'assemblée plénière du Conseil Régional Occitanie du 2 février 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, N° 20191128\_175 en date du 28 novembre 2019 approuvant la création d'un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises sur son territoire,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, N° 20231130\_157 en date du 30 novembre 2023 approuvant les modifications apportées sur le règlement d'attribution des aides à l'investissement immobilier des entreprises.

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que Monsieur JACQUEMOND Didier est le gérant de la SCI LA ROQUASSINE. Monsieur JACQUEMOND est paysagiste et souhaite construire un local à vocation économique sur la Zone d'Activités de Camarès.

Au vu des pièces constituant le dossier de demande et du règlement d'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire le plan de financement suivant :

Le coût total de l'investissement est de **70 677,34 €**.

Le règlement d'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes prévoyant une aide de 10 % maximum sur les dépenses éligibles plafonné à 40 000,00 €.

Madame la Présidente propose donc au Conseil Communautaire de subventionner ce projet à hauteur de 2 %, soit un montant de **1 413,55 €**.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ÉMET** un avis favorable en faveur du projet de Monsieur JACQUEMOND Didier, gérant de la SCI LA ROQUASSINE,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé comprenant une aide financière de la Communauté de Communes à hauteur de 2 %, soit un montant de 1 413,55 € qui sera versé à la SCI LA ROQUASSINE,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches.

---

### **Élection d'un suppléant à la Commission d'Appel d'Offres**

---

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 20200723\_093 en date du 23 juillet 2020 définissant les modalités d'élection de la Commission d'Appel d'Offres de la collectivité,

Vu la délibération N° 20200924\_111 en date du 24 septembre 2020 élisant les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la collectivité,

Vu la délibération N° 20220922\_118 en date du 22 septembre 2022 élisant un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la collectivité,

Madame la Présidente fait part du décès de Monsieur Bernard ROUVE, conseiller communautaire de la commune de Belmont-sur-Rance et délégué suppléant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la collectivité,

En conséquence, Madame la Présidente expose la nécessité d'élire une nouvelle Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Cette élection doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant qu'outre son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil communautaires élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

**Sont candidats au poste de titulaire :**

- Monsieur CABANES Jean-Louis,
- Monsieur VIALA Patrice,
- Monsieur RIVEMALE Patrick,
- Monsieur SABATHIER Jean-Philippe,
- Monsieur TOUZET Cyril.

**Sont candidats au poste de suppléant :**

- Monsieur BOUSQUET Albert,
- Monsieur CONDOMINES Alain,
- Monsieur SERS Claude,
- Monsieur FRANJEAU Jean-Louis,
- Monsieur WOLKOWICKI Michel.

Après élection, à bulletin secret, sont élus en tant que :

**Délégués titulaires :**

- Monsieur CABANES Jean-Louis,

- Monsieur VIALA Patrice,
- Monsieur RIVEMALE Patrick,
- Monsieur SABATHIER Jean-Philippe,
- Monsieur TOUZET Cyril,

- Monsieur BOUSQUET Albert,
- Monsieur CONDOMINES Alain,
- Monsieur SERS Claude,
- Monsieur FRANJEAU Jean-Louis,
- Monsieur WOLKOWICKI Michel.

**Délégués suppléants :**

---

## Ressources Humaines

---

### **Convention CDG – accompagnement des dossiers « retraite et invalidité » de la CNRACL :**

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire un projet de convention avec le CDG 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL.

En effet :

Au titre des articles L.452-1, L.452-38 et L.452-41 du Code Général de la Fonction Publique les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités et établissements qui leur sont affiliés. Ils assurent une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation. En outre, ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les centres de gestion.

Le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2024-2025-2026. (Durée de validité 3 ans – renouvellement par reconduction expresse).

Aussi Madame la Présidente invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur cette proposition d'accompagnement. Elle propose d'adhérer cette mission facultative dont le coût s'établit comme suit :

0,05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15,00 € par année civile.

Ce tarif peut évoluer par délibération annuelle du CDG 12.

Le rapport de la Présidente entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

### **DÉCIDE :**

**Article 1 :** D'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron,

**Article 2 :** D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents,

**Article 3 :** De donner délégation à la Présidente pour résilier (le cas échéant) la convention en cours.

### **Décision 2024DEC01 – Convention stage – service administratif :**

Vu la demande de stage reçue le 02/10/2024,

Vu la décision N° 2024DEC01 en date du 14/10/2024,

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'acter par délibération la décision N° 2024DEC01.

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire l'objet de la décision :

Une élève de l'établissement « Vaxergues » souhaite effectuer un stage au sein du service administratif de la Communauté de Communes.

Madame la Présidente rappelle les modalités de la convention de stage et du stage :

Service : administratif,

Durée : 35 heures hebdomadaires,

Date : 28 octobre 2024 au 08 novembre 2024

Gratification : aucune.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **PREND acte de la décision** prise par Madame la Présidente.

---

### Questions diverses

---

#### **AGENDA À VENIR :**

Date	Evènement	Heure	Lieu
Vendredi 08 novembre	Présentation du schéma départemental des mobilités	10h	Belmont - Aéroport
Lundi 18 novembre	CA OT et Commission tourisme	18h30	Mairie Saint-Sernin
Jeudi 21 novembre	Bureau (vice-présidents)	10h	CCMRR
Jeudi 28 novembre	Conseil Communautaire	20h30	Belmont
Mercredi 04 décembre	Présentation PNRGC + Aveyron Innovation	14h30	Belmont - Aéroport

Levée de la séance à 22 heures 13 minutes.

La Présidente,  
Monique ALIÈS



## **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 31 OCTOBRE 2024**

**Présents :** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Claude SERS, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Jean ROUQUETTE, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Laure BERNAT à Bernard VIALA, Séverine DRESSAYRE à Eva LE CHARPENTIER, Jean-Luc JACQUEMOND à André SERIN, Xavier PUECH à Jean-Claude TOUREL, Jean-François ROUSSET à Viviane RAMONDENC, Anne-Claire SOLIER à Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI à Jean-Philippe SABATHIER

**Absents :** Jean MILESI

20241031\_134 EHPAD Le Sherpa : création d'une unité de vie protégée de 14 places sur le site de Camarès

20241031\_135 Transfert de la compétence de traitement des déchets issus des déchetteries au SYDOM Aveyron – délibération complémentaire

20241031\_136 Délibération pour admission en non-valeur (budget général et service des ordures ménagères)

20241031\_137 Subventions aux associations – Exercice 2024

20241031\_138 Zone d'Activités de La Plane Haute – MONTLAUR : travaux sur le réseau électrique

20241031\_139 Décision modificative n° 02 – Budget Principal

20241031\_140 Décision modificative n° 02 – Budget annexe « Ordures Ménagères »

20241031\_141 ANNULE ET REMPLACE – Attribution d'une aide économique à la SCI ROQUASSINE dans le cadre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise

20241031\_142 Élection d'un membre de la CAO

20241031\_143 Convention CDG – accompagnement des dossiers « retraite et invalidité » de la CNRACL

20241031\_144 Décision 2024DEC01 – Convention stage – service administratif